

MÉMOIRE CONJOINT

Mieux soutenir l'innovation dans les entreprises du secteur des TIC pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du Canada

Présenté au groupe d'experts indépendant chargé d'examiner le soutien fédéral de la recherche-développement (R-D)



BDR CAPITAL



Anges
Québec

Signataires du mémoire



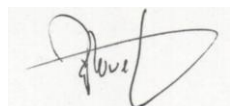
Charles Despins
Président-directeur général
PROMPT



Yann Rousselot-Pailley
Associé
Present Profit



Pierre Proulx
Directeur Général
Alliance Numérique



Daniel Drouet
Associé
Montreal Start-up



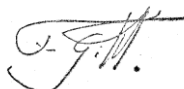
Vincent Brie
Président du conseil d'administration
Consortium en innovation numérique du Québec (CINQ)



Stéphane Caron
Associé
BDR Capital



Mme Lidia Divry
Directrice générale
TechnoMontréal



François Gilbert
Directeur général
Anges Québec

Synthèse des recommandations

✓ RECOMMANDATION 1 :

Nous recommandons au gouvernement fédéral de maintenir et de préserver l'universalité du programme de RS&DE. Mais conscient de l'importance de la commercialisation des fruits de la R&D, le gouvernement devrait offrir des prêts ou garanties de prêt dans le cadre d'un **programme distinct de pré-commercialisation** pouvant inclure les coûts afférents aux brevets, à la validation technico-commerciale et aux études de marché. Les règles d'admissibilité des dépenses seraient soumises aux mêmes standards de rigueur et de clarté que celles du programme de RS&DE.

✓ RECOMMANDATION 2 :

Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore un programme de crédit d'impôt pour les anges financiers. Ce programme pourrait s'inspirer du modèle de la Colombie-Britannique.

✓ RECOMMANDATION 3 :

Nous recommandons au gouvernement fédéral de permettre, via le programme de RS&DE, le soutien du maillage entre grandes entreprises et PME en permettant à la grande entreprise un traitement fiscal équivalent à celui de la petite entreprise pour les dépenses dédiées aux projets de R&D conjoints.

✓ RECOMMANDATION 4 :

Nous recommandons que le gouvernement canadien s'inspire du modèle québécois des regroupements sectoriels, tels que PROMPT et CINQ, pour mettre en place un mécanisme de création de partenariats recherche-industrie, doté d'une gouvernance à majorité industrielle, par un OSBL à l'extérieur du périmètre budgétaire gouvernemental et ce, afin de favoriser la diffusion et le partage de la propriété intellectuelle entre les entreprises et les institutions d'enseignement post-secondaires.

✓ RECOMMANDATION 5 :

Nous recommandons que le gouvernement canadien offre un crédit fiscal aux spécialistes étrangers en s'inspirant de la mesure québécoise.

✓ RECOMMANDATION 6 :

Les sociétés d'investissement (capital de risque, etc) ne devraient pas affecter le caractère remboursable ni le taux applicable du crédit d'impôt pour la RS&DE au sein de leur portefeuille d'investissement.

✓ RECOMMANDATION 7 :

Nous recommandons au gouvernement canadien de s'inspirer du modèle québécois pour l'implantation d'un crédit d'impôt remboursable.

Table des matières

Signataires du mémoire	i
Synthèse des recommandations	ii
Table des matières	iii
Réponses aux questions du document de consultation et recommandations	
▪ Question 1	1
<i>En plus de l'activité de R-D définie par l'OCDE, le gouvernement devrait-il financer d'autres activités des entreprises ayant trait à la commercialisation de la R-D? Le cas échéant, lesquelles et pourquoi?</i>	
▪ Question 3	2
<i>En ce qui a trait au capital, y a-t-il une offre suffisante de capital de risque à l'intention des entreprises canadiennes à chaque étape de leur croissance (démarrage, petite, moyenne, grande)? Sinon, pourquoi? Lorsque le rendement sur l'investissement est faible, quelles en sont les raisons et quelles pourraient être les solutions?</i>	
▪ Question 4	2
<i>En ce qui a trait aux idées et aux connaissances, croyez-vous important que les entreprises canadiennes effectuent leur propre R-D et, le cas échéant, quels sont à votre avis les principaux facteurs qui ont limité les activités de R-D dans les entreprises au Canada?</i>	
▪ Question 5	3
<i>En ce qui a trait aux réseaux, aux collaborations et aux liens, quelles sont les principales entraves à la création de partenariats fructueux entre des entreprises et des universités, ou entre des entreprises et des collèges communautaires ou cégeps? Le système d'enseignement postsecondaire possède-t-il les capacités, les approches et les politiques nécessaires pour créer des partenariats efficaces avec l'entreprise?</i>	
▪ Question 7	4
<i>En ce qui a trait au talent, le Canada produit-il un nombre suffisant de diplômés possédant les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation au sein des entreprises et la croissance de la productivité? Sinon, quels changements faudrait-il apporter? Là où la demande de compétences supérieures est faible, quelles en sont les raisons et quels changements, le cas échéant, sont nécessaires?</i>	
▪ Question 10	4
<i>Si vous avez une expérience et une connaissance directes du crédit d'impôt pour la RS&DE, quel est votre point de vue à l'égard de ce qui suit :</i>	
a. <i>La structure actuelle du crédit d'impôt pour la RS&DE encourage-t-elle des investissements supplémentaires dans la R-D? Libère-t-elle du capital à investir dans d'autres dimensions des activités d'innovation de l'entreprise? Ce capital varie-t-il selon la taille, la propriété, le secteur ou la nationalité de l'entreprise?</i>	
b. <i>Quelles sont les forces et les faiblesses de la portion remboursable du crédit d'impôt pour la RS&DE à l'intention des sociétés privées à propriété canadienne, et dans quelle mesure ce crédit favorise-t-il la croissance et la réussite commerciale des PME?</i>	

▪ Question 14	
<i>Quelles leçons et quelles pratiques exemplaires peut-on tirer des programmes provinciaux d'aide à la R-D en entreprise et à la R-D commerciale, et comment les deux ordres de gouvernement devraient-ils harmoniser leurs programmes?</i>	5
Annexe 1 : Description des signataires	6

Introduction

Les cosignataires de ce mémoire répondent aux consultations du groupe d'experts indépendant chargé d'examiner le soutien fédéral de la recherche-développement (R-D) en tant qu'intervenants du secteur des TIC du Grand Montréal et du Québec. La R-D et l'innovation dans les entreprises du secteur des TIC constituent des enjeux clés qui sont au cœur de leurs préoccupations. Les entreprises qu'ils desservent bénéficient de bon nombre des programmes fédéraux qui agissent à la fois sur l'attractivité et sur la compétitivité du secteur.

C'est donc en qualité d'acteurs du développement du secteur des TIC que les cosignataires se préoccupent aujourd'hui de la position concurrentielle du Canada sur les plans de la R-D et de l'innovation en entreprise. À cet égard, les programmes fédéraux s'imposent souvent comme un facteur déterminant dans les décisions d'investissement des entreprises et, en ce sens, favorisent la productivité et la croissance économique. La performance en innovation des entreprises constitue ainsi un enjeu économique majeur de la société de demain basée entre autres sur le savoir, la créativité, le dynamisme des centres urbains et la haute technologie.

Les cosignataires de ce mémoire sont d'accord avec les constats formulés dans le document de consultation. C'est dans ce contexte qu'ils ont fait le choix de répondre à certaines des questions soulevées dans ce document et qu'ils ont conjointement préparé des recommandations, afin que soient renforcées la compétitivité et l'attractivité du Canada, du Québec et de ses grandes régions métropolitaines.

Les cosignataires du présent mémoire sont les suivants : TechnoMontréal, CINQ, PROMPT, Montreal Start-Up, BDR Capital, Present Profit, Alliance Numérique et Anges Québec. Les missions de chacune de ces organisations se trouvent à l'annexe 1.

Réponses aux questions du document de consultation et recommandations

QUESTION 1 :

En plus de l'activité de R-D définie par l'OCDE, le gouvernement devrait-il financer d'autres activités des entreprises ayant trait à la commercialisation de la R-D? Le cas échéant, lesquelles et pourquoi?

Le développement et la commercialisation de produits innovants sont à la base de la croissance des entreprises du secteur des TIC.

Le programme de crédits à la RS&DE est perçu par les entrepreneurs comme étant un programme mature et il est apprécié des entreprises canadiennes en raison de son universalité. Ce programme a contribué à la croissance de notre industrie dans les dernières années et nous sommes d'avis qu'il est important que le gouvernement canadien continue de le supporter dans sa forme actuelle.

De plus en plus, le succès de la commercialisation s'avère une préoccupation importante pour nos entrepreneurs. Parmi les stratégies ayant pour but de réduire l'incertitude de l'introduction d'un nouveau produit sur le marché, on retrouve les études de marchés, les validations technico-commerciales et les brevets. Dans une perspective de mitigation du risque de commercialisation pour les entreprises canadiennes, les études de marché (pour assurer que le produit développé répond bien aux exigences du marché), les validations technico-commerciales et les brevets (pour protéger la propriété intellectuelle) pourraient être financés par un programme, des prêts et/ou garanties de prêts, liés à la pré-commercialisation.

RECOMMANDATION 1 :

Nous recommandons au gouvernement fédéral de maintenir et de préserver l'universalité du programme de RS&DE. Mais conscients de l'importance de la commercialisation des fruits de la R&D, le gouvernement devrait offrir des prêts ou garanties de prêt dans le cadre d'un **programme distinct de pré-commercialisation** pouvant inclure les coûts afférents aux brevets, à la validation technico-commerciale et aux études de marché. Les règles d'admissibilité des dépenses seraient soumises aux mêmes standards de rigueur et de clarté que ceux du programme de RS&DE

QUESTION 3 :

En ce qui a trait au capital, y a-t-il une offre suffisante de capital de risque à l'intention des entreprises canadiennes à chaque étape de leur croissance (démarrage, petite, moyenne, grande)? Sinon, pourquoi? Lorsque le rendement sur l'investissement est faible, quelles en sont les raisons et quelles pourraient être les solutions?

Historiquement, l'offre de capital de risque à l'intention des petites entreprises technologiques canadiennes a parfois été insuffisante et inégale. L'analyse du volume des transactions de capital de risque au cours des 10 dernières années démontre une décroissance importante suite à l'éclatement de la bulle technologique. Nous observons que les fonds fiscalisés ont graduellement laissé la place aux investisseurs individuels pour les premiers stades de développement et de croissance des entreprises.

Une récente étude dresse un bilan positif du crédit d'impôt de 30 % accordé par la Colombie-Britannique aux anges financiers qui soutiennent le démarrage de petites entreprises qualifiées. L'étude du ministère de la Petite entreprise, de la Technologie et du Développement économique de la province, publiée en octobre 2010, démontre qu'entre 2001 et 2008, chaque dollar en crédit d'impôt avait généré 1,98 \$ en recettes fiscales, 3,76 \$ en équité privée et 1,55 \$ en dettes. Depuis l'instauration de la mesure, en 2001, le montant total d'investissements venant d'anges financiers a doublé. La particularité du programme, doté d'un budget de 30 millions de dollars par année, est que le montant maximal admissible est assez élevé, soit 200 000 \$ par investissement. Cette mesure fiscale suscite un grand intérêt et un nombre croissant d'investisseurs souhaitent qu'Ottawa et les autres provinces canadiennes en adoptent une semblable.

Dans une perspective de promotion de l'efficacité du marché canadien du capital de risque, et de l'accès à un marché de capitaux suffisant pour nos entreprises en démarrage, il nous apparaît que le modèle de crédit d'impôt pour les anges financiers de la Colombie-Britannique pourrait être répliqué à l'échelle canadienne.

RECOMMANDATION 2 :

Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore un programme de crédit d'impôt pour les anges financiers. Ce programme pourrait s'inspirer du modèle développé par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

QUESTION 4 :

En ce qui a trait aux idées et aux connaissances, croyez-vous important que les entreprises canadiennes effectuent leur propre R-D, le cas échéant, quels sont à votre avis les principaux facteurs qui ont limité les activités de R-D dans les entreprises au Canada?

L'innovation est reconnue mondialement comme étant le facteur primordial pour aspirer à une prospérité durable et soutenable dans les décennies à venir. Le gouvernement fédéral devrait promouvoir le développement et la commercialisation de produits d'avant-garde en vue de générer de la richesse pour

tous les Canadiens et d'aider à maintenir notre qualité de vie. Nous avons la possibilité de bâtir un écosystème d'innovation de classe mondiale au Canada. Pour ce faire, notre défi est d'encourager les partenariats et une collaboration accrue parmi les secteurs public, universitaire et privé afin d'accroître notre richesse collective.

Pour réaliser cette vision, le gouvernement canadien pourrait inciter les grandes entreprises à entreprendre des projets de recherche avec des PME et fournir à la grande entreprise un traitement fiscal équivalent à celui de la PME. Ce programme permettrait de faciliter les maillages entre petites et grandes entreprises.

RECOMMANDATION 3 :

Nous recommandons au gouvernement fédéral de permettre, via le programme de RS&DE, le soutien du maillage entre grandes entreprises et PME en permettant à la grande entreprise un traitement fiscal équivalent à celui de la petite entreprise pour les dépenses dédiées aux projets de R&D conjoints.

QUESTION 5 :

En ce qui a trait aux réseaux, aux collaborations et aux liens, quelles sont les principales entraves à la création de partenariats fructueux entre des entreprises et des universités, ou entre des entreprises et des collèges communautaires ou cégeps? Le système d'enseignement postsecondaire possède-t-il les capacités, les approches et les politiques nécessaires pour créer des partenariats efficaces avec l'entreprise?

L'innovation et le savoir constituent les piliers majeurs du dynamisme et de la vitalité économique future de notre pays. À l'heure actuelle, la mise en place de partenariats fructueux entre les entreprises et les institutions d'enseignement post-secondaires comportent de nombreux défis.

A notre avis, le gouvernement canadien devrait mettre en place des mesures pour :

- Renforcer les partenariats et la collaboration entre les institutions d'enseignement et leurs partenaires industriels et communautaires
- Inciter les partenaires, les intervenants clés et les leaders scientifiques à explorer des occasions de tisser de nouvelles relations d'affaires
- Mettre en place de nouvelles approches afin d'accroître et de renforcer le rôle du secteur privé dans le processus d'innovation de classe mondiale au Canada

À cet effet, les modèles de PROMPT (partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications) et de CINQ (Consortium en innovation numérique) nous semblent porteurs et ils pourraient être répliqués à l'échelle canadienne. Depuis sa création, en 2003, Prompt a stimulé un rendement de 3 pour 1 pour chaque dollar investi par le gouvernement du Québec, avec un apport de 14 millions de \$ du gouvernement provincial stimulant la création de partenariats de R-D dont la valeur est estimée à 42 millions de \$ pour les universités.

Afin de supporter la création de partenariats fructueux entre les entreprises et les collèges et universités, le gouvernement canadien devrait mettre en place un mécanisme favorisant la diffusion et le partage de la propriété intellectuelle entre les entreprises et les institutions d'enseignement post-secondaires. Pour ce faire, les modèles de PROMPT et de CINQ devraient être étudiés et répliqués à l'échelle canadienne.

RECOMMANDATION 4 :

Nous recommandons que le gouvernement canadien s'inspire du modèle québécois des regroupements sectoriels, tels que PROMPT et CINQ, pour mettre en place un mécanisme de création de partenariats recherche-industrie, doté d'une gouvernance à majorité industrielle, par un OSBL à l'extérieur du périmètre budgétaire gouvernemental et ce, afin de favoriser la diffusion et le partage de la propriété intellectuelle entre les entreprises et les institutions d'enseignement post-secondaires.

QUESTION 7 :

En ce qui a trait au talent, le Canada produit-il un nombre suffisant de diplômés possédant les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation au sein des entreprises et la croissance de la productivité? Sinon, quels changements faudrait-il apporter? Là où la demande de compétences supérieures est faible, quelles en sont les raisons et quels changements, le cas échéant, sont nécessaires?

Considérant l'importance du choc démographique à venir et le bassin limité de certaines compétences spécialisées au sein des grappes de haute technologie, l'attraction de travailleurs étrangers stratégiques nous apparaît comme une piste d'action porteuse pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre des entreprises et soutenir ainsi l'innovation et la croissance de la productivité¹.

À cet égard, le gouvernement canadien devrait s'inspirer de la France et du Québec et mettre sur pied un incitatif pour favoriser l'embauche de personnel scientifique. Il devrait offrir un crédit d'impôt aux spécialistes étrangers et s'assurer que le mécanisme de reconnaissance des diplômes étrangers soit fonctionnel.

RECOMMANDATION 5 :

Nous recommandons que le gouvernement canadien offre un crédit fiscal aux spécialistes étrangers en s'inspirant des mesures québécoise et française.

QUESTION 10 :

Si vous avez une expérience et une connaissance directes du crédit d'impôt pour la RS&DE, quel est votre point de vue à l'égard de ce qui suit :

- a. La structure actuelle du crédit d'impôt pour la RS&DE encourage-t-elle des investissements supplémentaires dans la R-D? Libère-t-elle du capital à investir dans d'autres dimensions des activités d'innovation de l'entreprise? Ce capital varie-t-il selon la taille, la propriété, le secteur ou la nationalité de l'entreprise?*
 - b. Quelles sont les forces et les faiblesses de la portion remboursable du crédit d'impôt pour la RS&DE à l'intention des sociétés privées à propriété canadienne, et dans quelle mesure ce crédit favorise-t-il la croissance et la réussite commerciale des PME?*
 - c. Tenant compte des améliorations mises en oeuvre par l'Agence du revenu du Canada, y a-t-il d'autres changements possibles qui permettraient de réduire la complexité de l'administration du crédit d'impôt pour la RS&DE et de faciliter le processus de demande?*
-

Le programme de crédit d'impôt pour la RS&DE est un facteur important d'attraction et de rétention pour nos entreprises; ce programme est mature et son efficacité est prouvée. Pour supporter la croissance et la réussite commerciale des PME canadiennes, il nous apparaît important que les principes suivants soient préservés et respectés :

¹ Mémoire intitulé « Mieux soutenir l'innovation dans les entreprises pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du Canada » publié par Montréal International, 18 février 2011.

- Le principe d'universalité, principe selon lequel l'entreprise définit son propre investissement en innovation, doit être préservé;
- Le programme doit continuer de se réaliser de façon incitative plutôt que par un strict contrôle gouvernemental;
- L'entrepreneur doit avoir la certitude que le programme est stable, c'est-à-dire qu'il ne changera pas du jour au lendemain, à moins que la demande en soit clairement faite au gouvernement par l'industrie

À l'heure actuelle, les crédits d'impôt ne sont remboursables que pour les petites sociétés qui sont des sociétés privées sous contrôle canadien (les SPCC). La propriété partielle d'une entreprise par une société d'investissement ne devrait pas affecter le caractère remboursable ni le taux de son crédit d'impôt pour la RS&DE.

RECOMMANDATION 6 :

La propriété d'une entreprise par une société d'investissement (capital de risque, etc) ne devrait pas affecter le caractère remboursable ni le taux applicable de son crédit d'impôt pour la RS&DE.

QUESTION 14 :

Quelles leçons et quelles pratiques exemplaires peut-on tirer des programmes provinciaux d'aide à la R-D en entreprise et à la R-D commerciale, et comment les deux ordres de gouvernement devraient-ils harmoniser leurs programmes?

Le Québec a développé des mesures incitatives très avantageuses pour encourager les activités de R-D et le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer de ses pratiques exemplaires. Selon une étude réalisée par Investissement Québec, en 2007, les dépenses de recherche et développement effectuées représentaient plus de 2,6 % du PIB du Québec, soit un niveau plus élevé que les moyennes de l'OCDE, du G7 et de l'Union européenne. Pour la R-D effectuée en entreprise, le Québec offre :

- Un crédit d'impôt de base entièrement remboursable correspondant à 17,5 % des salaires de R-D versés au Québec;
- Un crédit d'impôt entièrement remboursable de 37,5 % sur la première tranche de 3 000 000 \$ de salaires de R-D par année pour une PME sous contrôle canadien.

Pour la R-D confiée à un centre de recherche agréé, la recherche en partenariat privé et les cotisations et droits versés à un consortium de R-D, le gouvernement du Québec offre :

- Un crédit d'impôt entièrement remboursable correspondant à 35 % des dépenses admissibles.

Enfin, au Québec, c'est la taille de l'entreprise qui dicte le quantum et pas le pourcentage de détention.

RECOMMANDATION 7 :

Nous recommandons au gouvernement canadien de s'inspirer du modèle québécois pour l'implantation d'un crédit d'impôt remboursable.

Annexe 1

Description des signataires

TECHNOMONTRÉAL

TechnoMontréal rassemble les acteurs clés de la grappe des technologies de l'information et des communications du Grand Montréal autour d'actions concertées pour accélérer et optimiser leur compétitivité, leur croissance et leur rayonnement. Les champs d'actions stratégiques de TechnoMontréal visent la main-d'œuvre, la commercialisation, le financement et l'innovation en synergie avec les acteurs publics et parapublics, sous le leadership d'entreprises et d'institutions phares.

L'industrie des TIC contribue de façon très positive à l'économie canadienne car elle contribue de façon majeure à la productivité des autres industries. De plus, avec leur salaire moyen élevé (\$60,000), les professionnels en TIC contribuent de manière significative à la société par des impôts directs aux trois paliers de gouvernement et par leur pouvoir d'achat et leur style de vie.

PROMPT

Prompt est une société sans but lucratif qui facilite la création de partenariats de R-D industriels-universitaires afin d'améliorer la compétitivité du Québec sur le marché des technologies de l'information et des communications (TIC). Prompt facilite la création de nouvelles alliances qui améliorent les capacités de R-D des entreprises québécoises, augmentent les investissements publics dans la recherche, et favorisent le développement de personnel hautement qualifié par :

- L'apport de financement pour les projets de recherche et développement en phase pré-compétitive auxquels participent au moins une entreprise et deux universités.
- La création de nouvelles relations entre les chercheurs, les développeurs et les chefs de file du monde universitaire, de l'industrie, du gouvernement et des investisseurs institutionnels

CINQ

Le Consortium en Innovation Numérique du Québec (CINQ) a pour mission de stimuler et financer le développement de projets de recherche appliquée novateurs en technologies médiatiques, et ce, en facilitant la collaboration entre des partenaires industriels et les établissements de recherche.

ALLIANCE NUMÉRIQUE

Alliance numérique vise à soutenir et à accélérer la croissance et la compétitivité de son industrie dans le respect de tous ses intervenants. Comptant près de 150 membres issus des secteurs du jeu, du eLearning et des services et applications Internet, Alliance numérique (AN), un organisme sans but lucratif, est depuis sa création en 2001, le réseau d'affaires de l'industrie des nouveaux médias et des contenus numériques interactifs du Québec.

PRESENT PROFIT

Present Profit offre des conseils opérationnels aux entreprises innovantes depuis 2001. Les associés ont donné à Present Profit une philosophie inédite dans le domaine de la finance. La Rentabilité Corporative est au coeur des services de Present Profit. Veiller à ce que ses clients deviennent ou restent rentables a motivé chacune des actions de Present Profit.

BDR CAPITAL

BDR mise sur l'expertise opérationnelle de son équipe afin d'aider et d'accélérer la création de valeur des entreprises de son portefeuille. Par une analyse et un suivi continu et approfondis, nous identifions les facteurs déterminants de succès de nos compagnies. Puis, nous mobilisons notre réseau et ceux de nos partenaires afin de trouver les meilleures habiletés nécessaires au développement et à la croissance de nos compagnies. Nous sommes convaincus qu'un vaste réseau d'investisseurs, de compagnies et de conseillers est nécessaire pour atteindre la réussite en capital de risque. De ce fait, nous partageons ouvertement notre réseau.

MONTREAL START UP

Montreal Start-up fournit du capital d'amorçage à des entrepreneurs qui désirent établir leur compagnie à Montréal. Elle leur offre les appuis financiers, stratégiques et opérationnels nécessaires afin de rapidement transformer leurs idées en entreprises qui sauront s'imposer au niveau international. Le rôle de Montreal Start-up est d'aider la compagnie à se positionner pour un investissement subséquent beaucoup plus important qui permettra aux fondateurs de réaliser leur vision.

ANGES QUÉBEC

Anges Québec a pour mission de permettre à ses membres de réaliser des investissements profitables. Pour ce faire, nous identifions les meilleurs entrepreneurs et soutenons nos membres qui les financent. Ainsi, nous orchestrans la mise en commun d'un réseau d'affaires efficient et favorisons l'amélioration des compétences inhérentes à l'investissement.

Les anges membres sont des entrepreneurs d'expérience qui contribuent au lancement et à la croissance d'entreprises dans des domaines variés. Chaque membre prend personnellement les décisions relatives à ses investissements. Il s'engage au sein de projets d'affaires répondant à ses critères d'investissement. Son implication peut être strictement financière ou participative et variée, entre autres : le coaching, la participation au conseil d'administration, la promotion du projet auprès de son réseau d'affaires ou l'élaboration de stratégies d'entreprise.